

INSTRUCTIONS CONCERNANT LES ILLUSTRATIONS

Sauf accord préalable, les auteurs doivent fournir à l'éditeur des images prêtes au traitement et à l'édition. Cela signifie que les auteurs doivent s'assurer de disposer des droits et disposer d'un document électronique ou nous fournir des documents pour scannage, dans nos bureaux ou dans les bureaux d'un de nos partenaires.

Au cas où le ou les auteurs n'effectuent pas le travail d'acquisition des droits et de la reproduction, cela doit être précisé avant la signature du contrat et avant que nous présentions un budget définitif, afin que l'éditeur puisse intégrer au budget initial le temps de travail de repérage des images et de négociations des droits et des reproductions, ainsi que les frais inhérents à la reproduction des images et les frais inhérents aux droits.

1. Insertion des informations concernant l'iconographie dans le texte

Pour que nous puissions placer les images au bon endroit, les auteurs doivent préciser dans le texte où les images doivent figurer, cette précision sera suivie d'une légende et du crédit photographique.

L'insertion est généralement précédée et suivie d'étoiles: ***** (les étoiles seront éliminées lors de la mise en page).

Exemple:

L'histoire de cette entreprise commence en 1903, lorsque le fondateur, Arthur Dupond, s'installe à Moulinau et lorsqu'il acquiert l'ancien moulin.

Image_1

Arthur Dupond en 1905, peu après la création de son entreprise.

Photographie de Marcel Dupond, 1905, Musée d'art et d'histoire de Moulinau. Reproduction: Pierre Müller, Musée d'art et d'histoire de Moulinau.

Mais l'entreprise ne démarre réellement que lorsqu'Arthur Dupond se lance dans la fabrication de faux pour l'industrie.

Image_2

Le moulin de Moulinau, vers 1905-1907, peu après la création de l'entreprise Dupond.

Photographie archives privées, Marcel Dupond.

2. Les légendes

En principe, les légendes comprennent :

- Un commentaire ou une description de l'image ;

3. Crédits photographiques

Le crédit photographique peut être inséré à la suite de la légende ou en fin d'ouvrage, suivant le type de livre et la décision prise entre l'auteur et l'éditeur.

Le crédit photographique peut contenir plusieurs éléments :

- Description technique (gouache, peinture à l'huile, photographie sur plaque de verre, etc.) ; s'il s'agit d'une photographie, il n'est pas nécessaire d'indiquer « Photographie » ;
- Date du document ;
- Auteur du document ;
- Lieu de conservation / propriétaire du document ;
- Crédit de la reproduction : il s'agit ici d'indiquer qui a reproduit le document. Ainsi, pour un tableau ancien un photographe actuel peut avoir réalisé la photographie.

En résumé, pour un tableau, il faudra les informations suivantes : la description technique du tableau, l'auteur du tableau, la date de création du tableau, le lieu de conservation ou le propriétaire du tableau (un musée par exemple, ou le nom d'un propriétaire privé), le nom de la personne qui a réalisé la photographie et éventuellement d'autres indications demandées par le propriétaire du document original ou de la photographie (il peut s'agir d'une cote de classement).

Exemple : Scène de la vie familiale avec, en arrière-plan, la ville de Neuchâtel. Tableau en fil de soie sur fond rehaussé à la gouache (fin XVIII^e siècle). Musée d'art et d'histoire, Département des arts plastiques, Neuchâtel. Photographie de Stefano Iori, MAHN.

4. Résolution:

- Photographies: minimum 5 mégapixels
- Scans: minimum 600 dpi (ou 400 dpi s'il n'est pas nécessaire de les agrandir). Les scans doivent être détramés au moment du scannage s'il s'agit de photos tirées de journaux ou de magazines. Ils sont fournis en format jpeg ou psd ou tif.

Le détramage est une option qui est présente sur la plupart des programmes de scannage; il s'agit d'enlever, au moment où l'on scanne, l'effet qui apparaît souvent dans les journaux anciens, lorsque la trame d'impression était très grossière (les points d'impression). Si cette opération n'est pas faite lors du scannage, cet effet ne peut plus être atténué par la suite.

5. Traitement des images

Dans nos offres de base, nous prévoyons un léger travail des images, cela implique que nous allons enlever de grandes rayures sur des photographies anciennes, éclaircir l'ensemble des images de manière identique dans tous les livres, afin que les contrastes apparaissent clairement et de manière identique à l'impression. Toutefois, pour les livres historiques nous conservons généralement certaines rayures et quelques marques de vieillissement, car nous considérons que ces marques font partie de l'histoire du document.

Pour tout traitement supplémentaire des images, les auteurs doivent nous avertir avant la signature du contrat et avant que nous ayons présenté un budget définitif. Car un traitement plus poussé d'une image (détourage, suppression complètes de rayures, éclairage selon l'original) implique un travail supplémentaire. Si l'auteur souhaite des images identiques à des œuvres originales (tableaux), le responsable du travail des images devra probablement se rendre sur place, pour bien contraster les images, un tel travail implique des coûts supplémentaires.